

11^e CONGRÈS NATIONAL DU SNUIPP-FSU

AOÛT 2019



VOTE D'ORIENTATION

Chacun vote et s'exprime

Textes adoptés au congrès du SNUipp-FSU de juin 2019

Le congrès national du SNUipp-FSU s'est tenu en juin dernier à Perpignan. Pour vous rendre compte de ses travaux, nous avons mis en ligne les textes des quatre thèmes de congrès qui ont été adoptés (voir page 9). Permettre à chacun d'avoir tous les éléments d'analyse et de propositions du SNUipp-FSU est une garantie de transparence et de démocratie. Vous trouverez dans ce supplément à Fenêtres sur Cours, les autres textes adoptés : modifications statutaires, direction nationale, motions et résolution de congrès. Après les débats et les votes émis lors des congrès départementaux, puis au congrès national, l'ensemble des syndiqué•es ont à nouveau l'occasion de s'exprimer en donnant leur appréciation sur l'orientation du SNUipp-FSU à partir de cinq textes présentés par les courants de pensée.

Aussi, plus vous serez nombreuses et nombreux à voter, plus le SNUipp-FSU sera à l'image de ses syndiqué•es...

Alors, votez !

**S
O
M
M
A
I
R
E**

P.03

MODE D'EMPLOI

Les modalités de vote

P.04

LES CONTRIBUTIONS

Les contributions des courants de pensée soumises au vote

P.09

LES TEXTES ISSUS DU CONGRÈS

L'ensemble des textes adoptés au congrès national du SNUipp-FSU, juin 2019

P.11

MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'ensemble des modifications statutaires adoptées

P.12

DIRECTION NATIONALE

L'équipe élue, la motion "direction nationale"

P.13

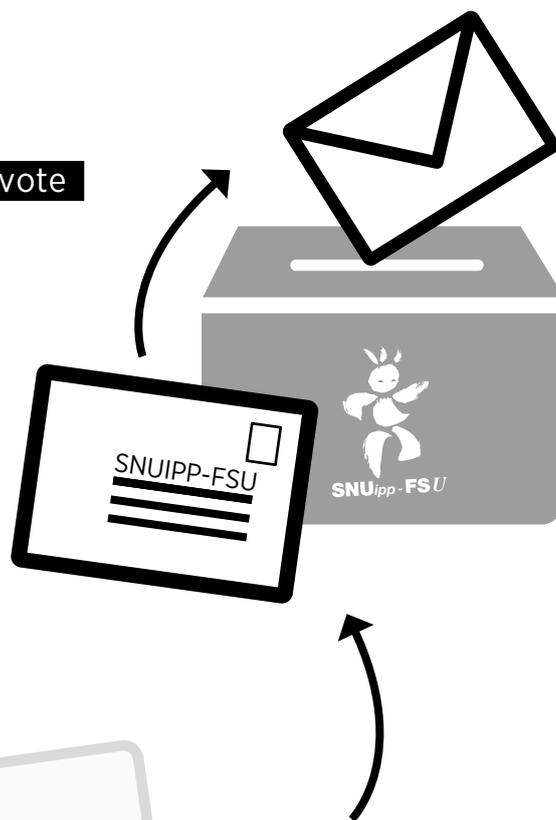
AUTRES TEXTES ADOPTÉS

Motions, résolution de congrès

LES MODALITÉS DE VOTE

du 20 septembre au 11 octobre, chaque syndiqué.e vote

- Insérez le bulletin de vote dans l'enveloppe vierge (vous le trouverez en dernière page de ce supplément)
- Insérez l'enveloppe dans l'enveloppe à poster, complétez (indiquez Nom, Prénom et signez le dos de l'enveloppe)
- Renvoyez à la section départementale du SNUIPP-FSU



ADRESSES DES SECTIONS

Vous trouverez l'adresse de votre section départementale ou bureau de vote à

- 🔗 www.snuipp.fr
- 🔗 Rubrique Le syndicat/Les sections

DATE LIMITE
DE LA RÉCEPTION DES VOTES
VENDREDI 11 OCTOBRE

- Tenez compte des délais postaux
- Votez dès réception du matériel de vote

UNITÉ & ACTION ET SANS TENDANCE

UNE AUTRE ÉCOLE, UNE AUTRE SOCIÉTÉ SONT POSSIBLES

UA&St est la tendance majoritaire du SNUipp-FSU et de la FSU. Ouverte à toutes et à tous, indépendante, elle veut faire du syndicat un outil de la profession pour construire et agir en rassemblant l'ensemble des personnels dans leur diversité. En mettant l'école au centre des débats, nous pouvons obtenir des avancées pour de meilleures conditions de travail et d'apprentissage. Nous pouvons gagner.

Pour un service public d'éducation de qualité

En décryptant depuis des mois la politique rétrograde et inégalitaire du ministre, en débattant avec les collègues, en mobilisant la profession dans différentes actions, le SNUipp-FSU s'est positionné comme le syndicat capable de créer un rapport de force, opposant son projet à celui du gouvernement. En faisant reculer le ministre sur les EPSF, nous avons maintenu la spécificité de l'école publique.

Alors que le ministre veut déposséder les enseignant-es de leur expertise, le SNUipp-FSU les engage à s'emparer des savoirs, à enseigner en s'appuyant sur leur expérience, les travaux de la recherche, ceux des mouvements pédagogiques. Il les invite à innover, imaginer et les conforte dans leur rôle d'expert-e du métier.

Pour UA&St, la reconnaissance de notre professionnalité, le travail collectif et une véritable formation sont indispensables.

Sans attendre, il faut :

- diminuer les effectifs dans toutes les classes
- mieux reconnaître les enseignant-es
- garder la spécificité de l'école maternelle
- rétablir et créer les postes de RASED
- rétablir et étendre à toutes les écoles le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de 3 ans
- réussir la scolarisation de tous élèves à besoin éducatif particulier, avec des moyens humains et structurels en nombre suffisant.
- recruter et former des personnels en nombre suffisant
- promouvoir l'éducation prioritaire

Pour UA&St, nos missions d'une complexité croissante doivent s'exercer en confiance et en toute sérénité. Stop aux injonctions, contrôles, pressions, et à l'empilement des tâches de la direction d'école !

Pour de meilleurs salaires, une FP reconnue, des retraites dignes, l'intervention de toutes et tous est indispensable !

Triplement de l'ISAE, rapprochement des taux d'accès à la HC avec ceux du 2nd degré finalisé en 2020, carrières plus fluides, autant d'avancées auxquelles nous avons contribué mais l'objectif reste bien une revalorisation à hauteur des salaires des enseignant-es de l'OCDE.

Le pouvoir d'achat des retraité-es doit être amélioré. Une vie décente passe par la prise en charge solidaire de la perte d'autonomie et la dépendance. La précarité se développe. Plutôt que d'embaucher des contractuels, recrutons et formons davantage d'enseignants et obtenons de vrais métiers pour les AESH.

Le gouvernement a fait adopter une réforme dévastatrice de la Fonction publique. Il envisage une réforme des retraites encore plus inégalitaire. Pour UA&St, construire ensemble une lutte la plus unitaire possible, pour améliorer notre système par répartition et maintenir des services publics de qualité est indispensable.

Pour une société solidaire et fraternelle, le rassemblement est urgent !

Le SNUipp-FSU prend toute sa place dans les questions sociales ou écologiques, dans toutes les actions de solidarité, de défense des droits des enfants, des droits humains et ceux des migrant-es notamment. Il dénonce les dérives autoritaires et xénophobes. Les lois liberticides doivent être combattues et poursuivre notre engagement pour un projet de société basé sur des valeurs de solidarité, d'égalité femmes hommes. La société civile, et particulièrement la jeunesse, sont engagées dans les luttes collectives pour la transition écologique. Le SNUipp-FSU mène ce combat avec la FSU en s'inscrivant pleinement dans les mobilisations en cours.

Pour Unité Action & ST donner confiance dans l'action collective construite avec la profession, dans le respect de nos valeurs, avec des revendications lisibles, adossées à un projet explicite autant qu'ambitieux, guide notre engagement quotidien.

Les élu-es nationaux Unité & Action et Sans Tendance : Francette POPINEAU, Régis METZGER, Laurent BERNARDI, Alexandra BOJANIC, Serge BONTOUX, Franck BROCK, Sophia CATELLA, Jean-Pierre CLAVERE, Julien COLOMBEAU, Magdalena CONCA, Guislaine DAVID, Emmanuel DEGRITOT, Natacha DELAHAYE, Catherine DESLIENS, Marie DENIS, Agnès DUGUET, Laurence GAIFFE, Catherine LE DUFF, Olivier KOSC, Thierry MAIRE, Christophe MOTTUEL, Nina PALACIO, Thomas PIN, Virginie PRIVAT, Nelly RIZZO, Marie-Rose RODRIGUEZ MARTINS, Rachel SCHNEIDER, Nicolas WALLET.

* Unité & Action et St est ouverte à toutes et tous les adhérents.

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

RÉINVENTER LE SYNDICALISME AVEC L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Au cours de ces dernières années notre milieu professionnel a été soumis à de nombreux et profonds bouleversements. La loi dite « pour l'école de la confiance » a acté le renoncement à la démocratisation de l'école et la mise sous tutelle de l'agir enseignant. Notre expertise est niée, l'évaluation devient la règle et le protocole la solution. C'est un recul qui risque de faire perdre tout son sens à notre métier et faire disparaître toute perspective d'égalité et de justice dans l'école comme dans la société.

Plus largement, dans un contexte de division de la population par le racisme et de stigmatisation des migrant-es, le gouvernement poursuit sa politique au service des plus riches. Il démantèle les solidarités issues du Conseil national de la résistance, détruit la planète, remet en cause les libertés publiques, utilise la violence policière pour dissuader les mouvements de contestation.

Le syndicalisme bousculé

Le face-à-face qui nous est imposé entre le libéralisme et l'extrême droite n'est pas inéluctable et donne une lourde responsabilité au syndicalisme pour ouvrir les perspectives d'une autre société, fondée sur le respect des droits humains, sociaux et environnementaux.

Les difficultés actuelles à mobiliser très largement et à obtenir des avancées obligent les syndicats, et en particulier le SNUipp et la FSU, à se réinventer et à modifier profondément leurs pratiques.

Dans cette période, et plus que jamais, le débat démocratique à l'interne du syndicat doit être réaffirmé et renforcé. Porté par les sections départementales, structuré par les orientations des tendances et la recherche permanente de la synthèse, il est le reflet de la volonté de notre syndicat d'avancer collectivement pour gagner.

L'École Émancipée y prend toute sa place en contribuant à l'analyse des politiques libérales et de leurs effets délétères et pèse dans l'élaboration de la stratégie syndicale pour les contrer.

Cela a permis de porter, dès le mois de mars, les problématiques de l'école dans la grève interprofessionnelle, très suivie dans les écoles, marquant ainsi le début de la mobilisation contre la loi Blanquer qui a conduit aux premiers reculs du ministre. Cela a permis également de caractériser les violences policières comme relevant d'un choix délibéré du pouvoir d'État.

Une horizontalité pour d'autres horizons

Mais il faut aller plus loin. Il s'agit maintenant dans ce contexte de réinterroger notre stratégie et nos pratiques syndicales.

Avec la remise en cause du rôle des représentant-es des personnels, nous devons redynamiser et développer autrement nos liens avec les personnels et les syndiqué-es. Le développement de nouvelles formes d'organisation qui font la preuve de leur efficacité dans les mobilisations, des Gilets jaunes aux mouvements pour le climat et contre les violences faites aux femmes, ou d'actions très locales comme celles contre la loi Blanquer nous ouvre la voie pour enrichir nos modalités de communication et d'organisation. Des prises de décisions plus « horizontales » au plus près des problématiques de nos collègues doivent être favorisées en les ouvrant au-delà des seules questions corporatistes.

C'est dans ces conditions que pourra s'organiser la riposte avec d'autres secteurs professionnels, dans et hors l'éducation, avec les autres forces de transformation sociale, dans les mouvements locaux ou nationaux, dans les collectifs citoyens pour imposer d'autres choix. Dès la rentrée, la lutte pour un système de retraites juste et solidaire avec une pension de haut niveau pour toutes et tous devra permettre de rassembler très largement les salarié-es du public comme du privé.

Le SNUipp-FSU a les atouts pour se renouveler et contribuer ainsi à ce que le syndicalisme reconquiert sa place centrale dans le mouvement social.

Pour un SNUipp-FSU à l'offensive et revendicatif dans la FSU, portant sans relâche notre identité syndicale d'alternatives pour la société, l'école publique et ses personnels, osons réinventer le syndicalisme, osez voter École Émancipée !

Les élu-es nationaux École Émancipée : Sophie Abraham, Mathilde Blanchard, Laurent Cadreils, Antoine Chauvel, Claude Gautheron, Arnaud Malaisé, Sandrine Monier, Émilie Moreau, Laurence Pontzele, Virginie Solunto, Valérie Tavernier, Blandine Turki

ÉMANCIPATION

POUR LE RETRAIT DU PROJET SUR LES RETRAITES, DES RÉFORMES ET LOI BLANQUER, UN SNUIPP ET UNE FSU QUI CONTRE-ATTAQUENT

Le gouvernement des riches poursuit son offensive contre les travailleurEs, avec une violence d'état exacerbée contre les jeunes, les syndicalistes les gilets jaunes, les exilé-es... Il dégrade l'École publique par l'adoption de la loi Blanquer, la réforme du lycée et du bac, met à mal des fonctions publiques d'état, hospitalière et territoriale, impose une agression des retraites qui ne peut que conduire à une paupérisation des plus modestes.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU, en cherchant la convergence avec les autres secteurs mobilisés, doit organiser la riposte à la hauteur des agressions.

Contre la paupérisation et la précarisation du travail enseignant

La loi sur la Fonction Publique vise à réduire les droits des fonctionnaires. Le « new management public » devient la règle pour l'ensemble des FP et des services publics : contrat contre statut, dépérissement des structures paritaires, généralisation de l'obligation mobilité/reclassement, dérogations au droit commun par l'expérimentation...

La loi Blanquer caporalise l'enseignement public laïque et encourage l'enseignement privé par de nouveaux financements publics en portant l'obligation scolaire à 3 ans. Il conforte par ce subterfuge l'enseignement privé - le plus souvent confessionnel - qui cultive l'entre-soi social, ségrègue les élèves et entrave toute perspective de voir émerger un projet scolaire émancipateur pour touTEs.

La création par la loi des EPLEI place les enseignantEs sous l'autorité d'un chef d'établissement et prépare le terrain au projet d'EPSF, pour l'instant remis à plus tard. La réforme de la formation initiale des enseignantEs subordonne les INSPE au pouvoir rectoral et fait des étudiantEs des moyens d'enseignement à moindre coût, sous couvert de formation, leur assignant un rôle d'exécutantEs soumis à la hiérarchie.

Contre cela, le SNUipp et la FSU doivent revendiquer :

- une formation initiale, avec pré-recrutement, sous statut d'élèves-professeurEs, ouvrant des droits à la retraite,
- une formation continue sur le temps de travail,

- l'abrogation de tous les dispositifs caporalisant et assignant les enseignantEs à un simple rôle d'exécutantEs,
- un cadre national pour les programmes, l'organisation territoriale, le temps scolaire et les missions enseignantes,
- la souveraineté du conseil des maîtres dans le fonctionnement de l'école et le refus d'un statut pour la direction,
- la nationalisation sans indemnité ni rachat de l'enseignement privé pour tous les degrés (adoptée pour le 1^{er} degré au congrès national du SNUipp-FSU).

Une école émancipatrice pour une société démocratique

L'école que nous voulons est un projet social démocratique et laïque porté par un SNUipp-FSU offensif. L'illusoire dialogue social n'est plus de mise : le syndicat doit refuser les concertations, tables rondes (rythme, statuts, ORS, grille salariale...), qui se substituent aux instances paritaires (CAP, CTSD, CDEN ...) dont nous exigeons le maintien et qui cautionnent les régressions sociales. La mobilisation unitaire des personnels organisé-es dès la base et l'appui de la FSU et du SNUipp sont des conditions du rapport de force pour un projet éducatif émancipateur.

Auto-organisation des luttes, revendications unifiantes par :

- le lien des luttes contre Blanquer avec celles de l'ensemble du salariat (retrait du projet Delevoye...),
- la titularisation immédiate et sans condition de tous les non titulaires,
- la refondation à terme du syndicat, regroupant l'ensemble des personnels dans un syndicat unique des travailleurs de l'Éducation,
- la mise en place effective d'actions pour obtenir la nationalisation laïque de l'enseignement privé telle qu'elle a été adoptée lors du congrès,
- le refus du dialogue social érigé en méthode d'accompagnement de toutes les régressions,
- un appel clair à la grève sur des revendications précises discutées à tous les niveaux par les AG.

Votez Émancipation

Philippe LEVET, philippe.levet@snuipp.fr

FRONT UNIQUE

AUCUNE CONCERTATION AVEC LE GOUVERNEMENT SUR SA CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES ! FRONT UNI DES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR ARRACHER SON RETRAIT PUR ET SIMPLE !

Le gouvernement Macron-Philippe, c'est la répression et la mutilation des manifestants, les arrestations et les condamnations à la chaîne ; la traque des migrants, leur enfermement dans des conditions ignobles et leur expulsion ; l'armement des despotes qui mènent une guerre barbare au Yémen.

Le gouvernement Macron-Philippe, c'est aussi la destruction systématiquement des acquis : liquidation du droit du travail, sélection à l'Université, contre-réformes du bac et du lycée et de l'enseignement professionnel, liquidation du statut des cheminots, remise en cause des droits des chômeurs ...

Le 28 juillet, il a promulgué la loi Blanquer qui offre un cadeau royal au privé avec la scolarisation obligatoire dès 3 ans, recrute des étudiants non-formés et sous-payés comme enseignants-remplaçants et interdit la libre expression des enseignants. Déjà une répression a été engagée contre les PE qui ont suivi la consigne syndicale sur les évaluations. Et un décret imposera 5 jours de formation pendant les vacances scolaires.

Le 6 août, la loi de destruction de la fonction publique a été promulguée. Elle supprime les prérogatives des commissions paritaires, généralise le recours aux contractuels et entame l'extinction du statut de fonctionnaire. C'est une attaque d'une ampleur inouïe contre les personnels et leurs syndicats. Le MEN vient ainsi de réduire de 4,5% le nombre de décharges syndicales dès 2021.

La responsabilité des directions syndicales est écrasante : avec la concertation généralisée et les journées d'action à répétition elles aident et confortent le gouvernement

Depuis l'élection de Macron, elles ont accepté les concertations organisées par le gouvernement qui ont pour seul but la mise en œuvre de ses projets destructeurs. Pour la loi FP, Dussopt s'est d'ailleurs félicité de 15 mois de « concertations intenses ».

Des mobilisations spontanées ont eu lieu contre la loi Blanquer et celle des lycées. Cela prouve la volonté des personnels de

combattre le gouvernement. Mais les dirigeants syndicaux ont refusé de centraliser ces mouvements et, au contraire, ont encouragé le caractère local et disloqué de ces actions qui ne pouvaient ainsi triompher.

Contre-réforme des retraites : un enjeu décisif

Le gouvernement veut la liquidation des régimes spéciaux dont le Code des pensions et le recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite (« âge d'équilibre »). Bref, travailler plus longtemps pour une retraite diminuée et en particulier pour les enseignants comme l'a admis le 1^{er} Ministre.

Pendant 18 mois, les directions syndicales ont participé pleinement à la concertation avec Delevoye. Que valait leur prétendue "opposition" à la réforme quand leur présence constante signifiait leur consentement.

D'ailleurs, la direction de la FSU a indiqué le 17 juillet vouloir discuter avec le gouvernement d'une prétendue "revalorisation des enseignants en lien avec la future réforme des retraites" (sic).

Le gouvernement, bien conscient du caractère « explosif » de sa contre-réforme, veut amplifier la concertation pour atteindre ses objectifs. La seule orientation qui peut permettre de le stopper est celle que le délégué Front Unique a défendue, en juin, au congrès national du SNUipp :

« Le projet gouvernemental de contre-réforme des retraites prévoit la liquidation des régimes spéciaux, dont le code des pensions, l'instauration d'un système à points, un âge pivot avec pénalisation. Il s'agit de diminuer le montant des retraites et des pensions, d'augmenter la durée de cotisations et de reculer de fait l'âge de départ à la retraite. Par conséquent, le congrès national du SNUipp refuse toute discussion sur ce projet gouvernemental et en exige le retrait pur et simple. » (26 % des votes).

Pour la rupture avec le gouvernement, pour l'affronter et lui faire ravalier sa contre-réforme des retraites, votez Front Unique !

Denis Dutheil (frontunique.com)

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE

PARTICIPER À DES NÉGOCIATIONS SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS SUR LES RETRAITES OU DEMANDER LE MAINTIEN DU CODE DES PENSIONS ET CONSTRUIRE L'ACTION UNITAIRE POUR LE RETRAIT DES RÉFORMES BLANQUER, ET DU PROJET DE RÉFORMES DES RETRAITES ?

Aider à l'unité des enseignants pour faire céder Blanquer

Les professeurs des écoles se mobilisent depuis des mois contre la loi Blanquer ; par endroit, dans le cadre d'assemblées générales unitaires élisant leurs délégués d'école avec leurs organisations syndicales.

Cette forte mobilisation a permis d'obtenir le retrait du projet de mise en place des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF).

Mais, les problèmes posés par cette loi restent entiers : enseignants confrontés au pilotage de leurs pratiques pédagogiques, à leur mise en concurrence ainsi qu' à celle de leurs établissements, réduction de leur droit d'expression ; possibilité d'accueillir les enfants de 2 à 6 ans dans des jardins d'éveil sans personnel enseignant, première étape vers la disparition de l'école maternelle.

Dans une même logique de territorialisation de l'école que les EPSF, le gouvernement veut développer les cités éducatives (dispositifs allant de la crèche au secondaire, mobilisant « tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire », où les projets éducatifs seront définis par les élus locaux et pourront être financés par des entreprises privées). Une même structure permettant la mutualisation des moyens humains et matériels. Cela permettrait de remettre en cause la mutation et la rémunération des enseignants, leurs missions d'enseignement, leurs obligations réglementaires de service. Tout ceci vise à l'éclatement de leur statut.

Ces réformes, les personnels n'en veulent pas. Tout comme ils ne veulent pas des contre-réformes que mène le gouvernement Macron, en application des directives de l'UE.

Retraites : obtenir le retrait du projet du gouvernement

En juillet, le gouvernement a présenté son projet de réforme des retraites. Il prévoit :

- La suppression du régime général et des 42 régimes de retraites

existants, dont le code des pensions civiles et militaires, pour un régime de retraites universel par points

- L'individualisation des droits et la destruction des systèmes de solidarité (attaque de la majoration de la durée d'assurance pour enfants et des pensions de réversion ; fin de la majoration du montant de la pension des salariés ayant 3 enfants ; ...).
- Le calcul de la retraite de tous les salariés sur l'ensemble de la carrière

Dans un communiqué, la FSU note qu'elle « prend acte de l'affirmation du Ministre d'ouvrir les discussions annoncées par le Président de la République concernant la revalorisation des enseignant.e.s, en lien avec la future réforme des retraites, à partir de la rentrée. La FSU s'engagera dans ces discussions et demande des mesures de valorisation salariale passant également par des améliorations de carrière et des discussions spécifiques sur la réforme des retraites qui risque d'être particulièrement pénalisante pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. »

« La réforme des retraites sera particulièrement pénalisante ? » Oui ! Les calculs faits par la FSU montrent qu'elle aboutirait à une diminution mensuelle de plus de 800 € de la pension d'un PE !

Pas étonnant que Macron propose des « discussions spécifiques » pour les enseignants. Il escompte diviser ; mettre les enseignants à l'écart des autres salariés ; éviter un mouvement d'ensemble des salariés du public et du privé. Et réussir à faire passer une réforme permettant de ponctionner des dizaines de milliards d'euros sur les retraites y compris sur celles des enseignants.

Se proposer comme partenaire du ministre pour discuter de la mise en place de la réforme ne peut conduire qu'à un grave affaiblissement du syndicat et des droits des personnels.

Le SNUipp-FSU et la FSU doivent demander le maintien du code des pensions et le retrait du projet Macron, des réformes Blanquer et, au lieu de cautionner des simulacres de discussion, engager l'action.

C'est la seule voie syndicale efficace pour faire reculer le gouvernement.

Géraldine DELAYE, geraldine.delaye@aliceadsl.fr

L'ensemble des textes des quatre thèmes adoptés lors du congrès sont consultables sur snuipp.fr :

Rubrique Le syndicat/Qui sommes-nous ?/Les textes votés au congrès 2019



SCANNEZ CE QR CODE
POUR ACCÉDER AU PDF

THÈME 4
Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?

THÈME 3
Des droits à réaffirmer et à conquérir pour les personnels

THÈME 2
Organisation et fonctionnement de l'école publique

THÈME 1
Combattre les inégalités, construire une école démocratique et émancipatrice

11^e CONGRÈS NATIONAL DU SNUIPP-FSU

Les textes adoptés au congrès du SNUipp-FSU de juin 2019

Introduction au thème 1

COMBATTRE LES INÉGALITÉS, CONSTRUIRE UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATRICE

Faire accéder tou•tes les élèves à un haut niveau de formation tout en réaffirmant qu'ils et elles en sont tou•tes capables fonde le projet du SNUipp-FSU pour l'école. La démocratisation de la réussite scolaire porte l'exigence d'une école pour toutes et tous, empreinte des valeurs de justice, de partage et de solidarité et nécessite que soit placée au centre du système éducatif la réussite des élèves des milieux populaires, pour permettre la réussite de toutes et tous. Pour que tous les individus accèdent à une citoyenneté libre et éclairée qui leur permette d'agir sur le monde, l'école doit mettre fin aux déterminismes socio-économiques, culturels, territoriaux et viser la réussite collective autant qu'individuelle. Considérer l'hétérogénéité comme un levier de réussite et non comme un obstacle implique une transformation portée en premier lieu par les professionnels, organisés en collectifs de travail collaboratifs et nourris des connaissances produites par toute la recherche et des apports des mouvements pédagogiques.

En cohérence avec les politiques néo-libérales, le ministre a dévoilé la logique idéologique de son projet pour l'école avec la loi « Pour l'école de la confiance ». Amorcée en 2000, la libéralisation de notre système scolaire a franchi un pas décisif avec ce projet de loi. Faisant fi des apports de pans entiers de la recherche, toutes les mesures adoptées depuis 2017 vont dans le sens du resserrement sur les « fondamentaux » (Lire, Ecrire, Compter, Respecter Autrui) et de l'individualisation des parcours et des apprentissages. Sans ambition pédagogique et éducative, cette loi, tout en prétendant réduire les inégalités, instaure une école à plusieurs vitesses, marquée par des logiques de sélection et de concurrence et qui renonce à la démocratisation du système scolaire. En prônant la « culture de l'évaluation », outil de mise en concurrence, il choisit comme levier principal pour changer l'école une transformation des métiers de l'enseignement en renforçant la ligne hiérarchique et le contrôle sur l'agir enseignant en limitant la liberté pédagogique inscrite dans la loi.

Les attaques touchent tous les niveaux de la scolarité : suppressions de postes, recours aux contractuel•les, mise en place des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) et des EPLEI, réformes du lycée, de la voie professionnelle et Parcoursup, financement renforcé de l'école privée, cadre national affaibli par des dérèglementations pour des expérimentations orientées ou imposées comme « Agir pour l'école », disparition de l'évaluation indépendante des politiques éducatives. La réforme de la formation des enseignant•es confirme les contours du métier dans une école libérale, marquée par le sous-investissement budgétaire : resserrement sur les « fondamentaux », volonté de formatage didactique et pédagogique, rapport permanent à l'évaluation, conception minorée d'un métier qui s'apprendrait sur le tas, étudiant•es utilisées comme moyens d'enseignement, création d'un vivier d'enseignant•es contractuel•les. Ces attaques s'inscrivent dans le cadre plus général de la réforme de la fonction publique.

Face à la mise en œuvre de ces politiques qui engendrent l'insatisfaction et la souffrance des personnels, le SNUipp-FSU porte son projet en lien avec toutes les composantes scolaires et sociales qui constituent l'environnement de l'école. A la rationalisation des moyens, il oppose un investissement budgétaire à la hauteur des besoins. A la concurrence, à la sélection et aux dérives autoritaires, il oppose la coopération et les collectifs de travail. A l'intensification du travail et aux prescriptions de « bonnes pratiques », il oppose un métier de conception et une réduction du temps d'enseignement (18h+3h). A la priorité donnée aux savoirs « fondamentaux », il oppose l'accès pour tou•tes aux à tous les savoirs constitutifs d'une culture émancipatrice. Tou•tes les élèves, et surtout celles et ceux des classes populaires, doivent avoir l'assurance d'une éducation qui leur permette de devenir des citoyennes et citoyens du XXI^e siècle émancipé•es et épanoui•es, capables de comprendre le monde, d'exercer leur esprit critique et d'agir individuellement et collectivement, de s'insérer socialement et professionnellement, d'apprendre tout au long de leur vie.

 Pour aller plus loin : THEME 1 page 3 dans «Les textes adoptés au congrès du SNUipp-FSU de juin 2019»

Introduction au thème 2

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le Service Public, en garantissant à toutes et tous l'accès à des droits essentiels (éducation, santé, transports, énergie, culture, sécurité...), sans logique de profit ni de compétition, est fondamental pour répondre aux inégalités sociales et territoriales et garantir des droits dans le respect de l'intérêt général. Il est aussi un amortisseur social aux effets des crises. La succession des politiques libérales détruisent ce bien commun et ses missions, en stigmatisant la dépense publique et en supprimant des postes. Les mesures gouvernementales continuent de dégrader et modifier en profondeur le rôle de la Fonction publique pour toutes et tous sur tout le territoire par des réorganisations de services et des externalisations de missions. Ces attaques se font au détriment des classes populaires et moyennes. En affaiblissant le cadre national de l'État, les réformes territoriales donnent une place toujours plus importante aux collectivités locales. Le service public d'éducation n'est pas en reste. La restructuration des établissements, les regroupements et fusions, la restriction des moyens impactent l'organisation et le fonctionnement des écoles. Alors que les inégalités s'accroissent, l'État doit garantir l'égalité d'accès à un service public d'éducation de qualité sur tous les territoires, sans discrimination, en engageant des moyens à hauteur des besoins (éducation prioritaire, école rurale, DROM, remplacement...) et être un moyen d'ascension sociale. Ces choix politiques et réformes menacent l'organisation et la « gouvernance » de l'École et remettent en cause la place du 1er degré dans le système éducatif et sa spécificité.

L'Éducation doit rester nationale sur tout le territoire.

 Pour aller plus loin : THEME 2 page 16 dans «Les textes adoptés au congrès du SNUipp-FSU de juin 2019»

Introduction au thème 3

DES DROITS À RÉAFFIRMER ET À CONQUÉRIR POUR LES PERSONNELS

Sous prétexte de modernisation et de rigueur budgétaire, en réalité guidé par la même logique néo-libérale que ses prédécesseurs, le gouvernement remet en cause notre modèle social. Il attaque et porte atteinte au statut de fonctionnaire, à la Fonction publique et aux services publics : recours aux contractuel•les favorisé, gestion des personnels par le salaire au mérite, affaiblissement voire disparition des instances de dialogue social, départs volontaires facilités.

Pour le SNUipp-FSU, la Fonction publique et les services publics sont garants de l'intérêt général au service de la cohésion sociale. Ils doivent être assurés par des fonctionnaires. La notion libérale de productivité est incompatible avec l'esprit même d'un travail et d'un service public de qualité.

Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement au code de la Fonction publique. Malgré des avancées inégales et insuffisantes de PPCR, dévoyées par ce gouvernement, le pouvoir d'achat a continué à se dégrader notamment en raison du gel du point d'indice. Par ailleurs, les conditions de travail se détériorent : manque de moyens et de reconnaissance, management niant la professionnalité des personnels, pressions, injonctions, absence de soutien de la hiérarchie, charge de travail qui s'alourdit.

Il est urgent de revaloriser les rémunérations et les carrières des personnels, de les former, de donner un statut de fonctionnaire aux contractuel•les, d'abaisser le temps de travail et de permettre à toutes et à tous d'exercer leur mission en toute quiétude sans remise en cause continue de leur travail.

Faire respecter et améliorer les droits des personnels sont une priorité.

La réduction des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes demeure un enjeu incontournable et un combat à poursuivre et à amplifier.

 Pour aller plus loin : THEME 3 page 24 dans «Les textes adoptés au congrès du SNUipp-FSU de juin 2019»

Introduction au thème 4

QUEL SYNDICALISME POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ, POUR OBTENIR DES AVANCÉES ?

Inégalités dans la répartition des richesses, conflits armés, persécutions, dérèglement climatique créent des mouvements de population à l'échelle planétaire, dont la plupart se font entre pays du sud. Face à ces migrations, les états européens ont préféré la logique d'une Europe forteresse, au détriment des droits humains fondamentaux. Les crises économiques et sociales, écologiques, démocratiques et géopolitiques sont générées et aggravées par le système capitaliste mondialisé et les politiques libérales, dont les traités de libre-échange. En Europe comme ailleurs dans le monde, des mouvements d'extrême droite et/ou nationalistes montent en puissance, prônant des politiques dangereuses basées sur le repli sur soi, l'exaltation de l'identité nationale et des racines religieuses, la dramatisation des migrations... Ces mouvements se nourrissent notamment de la désespérance sociale engendrée par les politiques libérales et austéritaires actuelles, en partie impulsées par l'UE. En France aussi, les atteintes aux droits et libertés sont nombreuses et s'inscrivent dans une dérive sécuritaire. La loi « asile immigration » dégrade encore la situation des migrant-es : elle s'inscrit dans une logique de tri et d'expulsions, restreint le droit d'asile, remet en cause le principe de l'hébergement inconditionnel et instaure le fichage des mineur-es isolé-es. La prise de conscience relative aux violences faites aux femmes s'accélère, révélant l'ampleur du phénomène, qui touche toutes les composantes de la société. Les droits humains sont partout attaqués, l'urgence est à la construction d'alternatives dans laquelle le syndicalisme doit prendre toute sa place.

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, développe un syndicalisme de lutte, de propositions et de transformation sociale, écologique, militant, progressiste, rassembleur et unitaire à vocation majoritaire, afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits et d'obtenir des avancées. A cette fin le SNUipp-FSU met en avant le caractère indispensable des mobilisations de masse, dont la grève, pensées dans une logique de construction de plans d'actions pour créer le rapport de force, obtenir des avancées et gagner. Ce syndicalisme de proximité, s'appuyant sur les réseaux militants et les syndiqué-es, nécessite aussi le rétablissement des droits des salarié-es mis à mal et des avancées nouvelles et significatives. En toute indépendance, il recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Nous devons poursuivre notre investissement pour une syndicalisation forte, le développement de la formation de tou-ttes les militant-es, le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation. Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social et sociétal, nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. En ce sens, le SNUipp-FSU s'associe aux mobilisations conformes à ses mandats. Nous devons agir sur tous ces terrains pour construire de nouvelles solidarités en prenant en compte les nouvelles formes de mobilisations et en y prenant notre place lorsque les revendications et les modes d'actions convergent.

🔍 Pour aller plus loin : THEME 4 page 33 dans "Les textes adoptés au congrès du SNUipp-FSU de juin 2019"

MODIFICATIONS STATUTAIRES

À la suite du congrès de Perpignan, cinq types de modifications statutaires ont été adoptées :

1- Adaptation à la réalité territoriale

L'évolution territoriale (notamment en Outre-mer) amène à ce que toutes les sections ne sont pas des départements. Il était donc nécessaire de redéfinir la notion de section comme « représentant chaque département ou territoire administratif équivalent ».

2- Actualisation du conseil académique

Ce conseil avait vocation à traiter prioritairement des questions concernant les PEGC. L'extinction quasi complète de ce corps nécessitait de redéfinir le rôle de ce conseil académique défini désormais comme étant « chargé de coordonner les interventions concernant les problèmes administratifs des personnels à gestion académique »

3- Définition du secrétariat général

Le remplacement du terme de « secrétaire général » par « secrétariat général » permet de prendre en compte la réalité d'un secrétariat général composé de plusieurs co-secrétaires généraux.

4- Provisions de trésorerie

A la demande des commissaires aux comptes, il est précisé qu'une « partie du résultat est affecté à des provisions pour les charges du congrès qui se réunit tous les 3 ans ainsi que celles des élections professionnelles qui se déroulent selon des échéances fixées par le ministère ».

5- Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié selon une procédure définie dans son article 8. Cette procédure n'aura plus besoin d'être ratifiée par le congrès national.

SECRETARIAT NATIONAL

LAURENT BERNARDI * - 06
MATHILDE BLANCHARD - 64
LAURENT CADREILS * - 31
SOPHIA CATELLA * - 26
JEAN PIERRE CLAVERE * - 02
GUISLAINE DAVID * - 35
MARIE DENIS * - 74
AGNES DUGUET * - 75
CLAUDE GAUTHERON * - 39
OLIVIER KOSC * - 51
ARNAUD MALAISE * - 75
REGIS METZGER * - 57
EMILIE MOREAU * - 49
NINA PALACIO * - 89
THOMAS PIN - 77
FRANCETTE POPINEAU * - 86
VIRGINIE PRIVAT - 66
NELLY RIZZO * - 41
RACHEL SCHNEIDER - 93
BLANDINE TURKI - 25

Soit 13 femmes, 7 hommes.

* Élu·es sortant·es

TEXTE PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION ÉQUIPE NATIONALE ET ADOPTÉ AU CONGRÈS NATIONAL DE PERPIGNAN 07 JUIN 2019

La direction nationale du SNUipp-FSU est composée et assurée par le conseil national incluant un·e représentant·e par section départementale, les secrétaires académiques collège, le Secrétariat National et l'équipe des Secteurs. Le Congrès National, dès son ouverture, a désigné en son sein une commission pluraliste composée de 5 Secrétaires Nationaux et de 15 délégué·es des Sections départementales, mandatée pour soumettre au vote du congrès la liste de la prochaine équipe nationale composée de 20 Secrétaires Nationaux.ales et 20 secteurs.

Les articles 19 et 20 de nos statuts rappellent la procédure : l'ensemble des sections départementales a été appelé à proposer des candidatures, présentées en congrès départemental. Tout renouvellement au sein de l'équipe nationale (secteur, SN, SG) entre deux congrès devra être validé en Conseil National en respectant les équilibres qui ont présidé à leur composition. Le renouvellement d'un·e secrétaire national·e se fait parmi les élu·es secteur.

Le congrès doit procéder à l'élection de cette équipe, composée de deux listes de responsables nationaux issus des deux courants de pensée créateurs du SNUipp-FSU.

49 candidatures ont été remontées par les départements (19 hommes et 30 femmes), pour 40 sièges, dont la répartition est issue des résultats des précédentes élections internes (14 au titre d'Unité Action et Sans Tendance et 6 au titre de l'École Émancipée, afin de garantir le pluralisme et le principe de synthèse. À partir de la réflexion des courants de pensée, les candidatures ont été étudiées en fonction de critères partagés : féminisation, rajeunissement et renouvellement, disponibilité militante. La commission s'est assurée de la recevabilité des candidatures à partir des équilibres et des critères partagés et a établi la liste.

Comme le précisent nos statuts « pluralisme, démarche de synthèse, respect des minorités d'idées, vont de pair avec la recherche d'un mode de fonctionnement associant l'ensemble des syndiqués aux décisions du syndicat... ; la rupture avec un syndicalisme de sommet et l'expérimentation de nouvelles formes de démocratie constituent un autre grand pôle de notre nouveau fonctionnement ».

SECTEURS

SOPHIE ABRAHAM - 60
ALEXANDRA BOJANIC * - 61
SERGE BONTOUX - 75
FRANCK BROCK * - 06
ANTOINE CHAUVEL * - 72
JULIEN COLOMBEAU * - 23
MAGDALENA CONCA * - 05
EMMANUEL DEGRITOT * - 54
NATACHA DELAHAYE - 51
CATHERINE DESLIENS - 78
LAURENCE GAIFFE * - 59
CATHERINE LE DUFF - 67
THIERRY MAIRE - 55
SANDRINE MONIER * - 03
CHRISTOPHE MOTTUEL * - 06
LAURENCE PONTZEELE * - 62
MARIE ROSE RODRIGUES MARTINS * - 54
VIRGINIE SOLUNTO * - 67
VALERIE TAVERNIER * - 12
NICOLAS WALLET * - 75

Soit 12 femmes, 8 hommes.

* Élu·es sortant·es

Lors du congrès de Rodez, une motion a été largement approuvée pour fixer des objectifs collectifs pour lesquels des réponses ont été apportées :

- **Renforcer et dynamiser le lien avec les sections départementales** : le SN a envoyé une circulaire de problématisation avant chaque CN, avec les questionnements pour les commissions afin de permettre la mise en débat au sein des sections et un mandatement des SD.
- **Créer une instance temporaire chargée de proposer au CN un règlement intérieur**. Ce dernier a été travaillé en commission, présenté et approuvé en CN.
- **Réaliser un état des lieux des équipes tant nationale que départementales (féminisation, renouvellement, décharges, durée des mandats ...) et établir les propositions qui en découlent**. Un outil a été créé pour assurer la transparence sur le type, la durée et le volume de décharge et l'âge pour chaque militant·es. Il a été présenté en CN.

La commission a fait le constat du peu de candidatures émises par les sections, rendant difficile le respect de tous les critères.

À l'issue de ce mandat, certains chantiers restent en cours, le SNUipp-FSU souhaite renforcer la démarche initiée lors du précédent congrès à Rodez. C'est pourquoi, dès maintenant et bien en amont du prochain congrès la commission propose de :

- Favoriser le renouvellement, le rajeunissement et la féminisation des militant·es, notamment en travaillant sur les freins pour un engagement national ;
- Engager le tuilage des équipes militantes, départementales et nationales ;
- Veiller à refléter la diversité des territoires dans l'équipe nationale, avec une réflexion spécifique pour intégrer les DROM ;
- Affiner l'état des lieux de l'ensemble des décharges et des mandats des militant·es ;
- Anticiper l'accompagnement des militant·es en fin de mandat notamment pour les fins de carrière.

Afin d'engager ces réflexions et de faire des propositions au Conseil National, un groupe de travail sera constitué à la rentrée 2019.

Enfin, la commission propose la poursuite d'un co-secretariat général pluraliste issu du Secrétariat National. Ces trois co-secretaires généraux se partagent les responsabilités. L'un·e d'entre eux, porte-parole, est chargée des relations avec la presse et les médias.

Le renouvellement des co-SG sera anticipé et présenté au Conseil national dans le but d'éviter toute rupture à l'issue de ce mandat.

RÉSOLUTION DE CONGRÈS

Un autre projet pour l'école démocratique et émancipatrice

Faire accéder tous les élèves à un haut niveau de formation en affirmant qu'ils et elles sont tous et toutes capables fonde le projet du SNUipp-FSU pour l'école. Il continuera à se mobiliser sans relâche pour que l'école soit transformée et bénéficie des moyens nécessaires pour être démocratisée. L'école doit répondre au défi de la lutte contre les inégalités sociales et scolaires. Face aux injonctions et aux prescriptions hiérarchiques, impulsées par le ministère, le SNUipp-FSU défend le « pouvoir d'agir » des acteurs et actrices de l'école, la liberté pédagogique, les collectifs de travail, la culture professionnelle nourrie de son histoire pédagogique.

Les enseignant-es restent mobilisé-es partout sous diverses formes contre la loi Blanquer. Cette loi sur l'école de la « confiance », dépourvue d'ambition éducative, ne permet aucunement de réduire les inégalités scolaires. À l'instar de la circulaire de rentrée, elle ne fera qu'accroître et renforcer le déterminisme social. Fondée sur une logique de dérégulation des cadres nationaux et réglementaires, elle traduit sur le terrain législatif les partis-pris rétrogrades du ministre et renforce l'autoritarisme du pilotage institutionnel. Ces processus étant transversaux aux métiers de l'humain (enseignement, soin, justice, recherche, culture, information), des convergences interprofessionnelles seront recherchées.

Dans la continuité des mobilisations initiées depuis mars, le SNUipp-FSU appelle tous les personnels à s'exprimer au travers de la grève et des mobilisations le 13 juin prochain lors du passage de la loi à la commission mixte paritaire. Ils pourront ainsi exprimer leur opposition à la politique Blanquer, au bouleversement des règles du mouvement et à la remise en cause de notre professionnalité. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU soutient l'appel du second degré à la grève de surveillance du Bac le 17 juin.

Le SNUipp-FSU rappelle son engagement pour la reconnaissance de la professionnalité des personnels des écoles. Il mènera une campagne d'ampleur centrée sur l'agir enseignant et la réappropriation du temps de travail. Il œuvrera à la création et au développement de collectifs de travail, et donnera avec l'appui de la recherche des outils pour travailler en équipe, pouvant s'exprimer dans la réappropriation des heures d'APC.

Pour mobiliser les collègues la semaine de rentrée et par la suite, le SNUipp-FSU continuera d'apporter aux équipes des décryptages, des argumentaires, permettant de s'opposer aux évaluations, explicitant la réorientation de la circulaire de rentrée, les nouvelles orientations données à la maternelle, les prescriptions et autres ajustements. Le SNUipp-FSU construira des mobilisations avec les personnels, dans l'unité la plus large, n'excluant pas la grève et proposera, au moment de la rentrée, une expression commune à l'ensemble des écoles du pays contre la politique éducative menée et pour une école démocratique et émancipatrice.

Pour de meilleures conditions de travail des personnels

Améliorer les conditions de travail des personnels, c'est améliorer les conditions de réussite des élèves. Cela passe par la formation initiale et continue, la présence effective de RASED complets sur tout le territoire, un taux d'encadrement abaissé, une politique inclusive ambitieuse, la place de maternelle réaffirmée, une mobilité choisie et respectueuse des personnels dans un cadre concerté et un salaire à la hauteur de l'exigence du métier. L'annonce de la baisse des effectifs dans toutes les classes de GS/CP/CE1 nécessite la création de postes supplémentaires pour ne pas se faire au détriment des autres classes. Le SNUipp-FSU poursuivra sa campagne de conviction « Pas plus de 25 » dans toutes les classes et « Pas plus de 20 en éducation prioritaire ».

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition aux nouvelles modalités du mouvement intra-départemental imposées par le ministère qui conduiront à une mobilité forcée sans prendre en compte l'aspect humain, les droits des personnels et leur qualité de vie. Il agira auprès des collègues pour faire respecter ces droits.

Pour une Fonction publique revalorisée

Le SNUipp-FSU s'oppose au projet de loi de transformation de la Fonction publique qui va mettre à mal le service public et l'école. Ce projet modifie en profondeur le recrutement, la gestion des personnels et fragilise le statut des fonctionnaires. Sous couvert de modernisation et de rigueur, avec la fusion des CT et CHSCT, la perte de compétences des CAP, le gouvernement signe sa volonté manifeste d'éloigner les personnels des décisions les concernant et d'imposer l'opacité au paritarisme. C'est aussi plus de contrats, moins de recrutements statutaires, gestion budgétaire restreinte à une vision comptable, qui passe par la suppression de 120 000 postes, new management public, externalisation de services publics...

Le SNUipp exige avec la FSU le respect des droits des fonctionnaires, des créations d'emplois à hauteur des besoins, des salaires et des pensions revalorisés, indexés sur le salaire moyen, et un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. Le prochain rendez-vous salarial doit répondre à ces demandes et acter les annonces ministérielles de revalorisation significative.

Le SNUipp sera présent aux côtés de la FSU le 12 juin prochain pour le colloque « Quel avenir pour la Fonction publique ? » et dans toutes les mobilisations à venir pour défendre la Fonction publique.

Contre les violences policières

Dans un contexte de répression des mouvements sociaux et de développement des violences policières, que le SNUipp dénonce avec la FSU, il doit s'investir nationalement et localement, dans les observatoires des libertés publiques et de la répression et mener une campagne de sensibilisation des personnels et de l'opinion publique sur ces questions.

Pour une autre réforme des retraites

Parmi les nombreuses réformes, pièces du puzzle Macron, celle des retraites a pour objectif de faire travailler toujours plus pour gagner toujours moins. Il y a tout lieu de penser que les enseignantes et enseignants notamment du 1^{er} degré seront particulièrement affectés. La FSU et le SNUipp opposent la solidarité intergénérationnelle, le maintien du code des pensions, et une autre répartition des richesses qui permettront le maintien de ce acquis social collectif unanimement plébiscité : nos retraites !

Ils s'engagent à rendre public et accessible les éléments du projet de loi. Dans la même logique, le SNUipp-FSU soutient les actions continues des retraités pour des conditions de retraites dignes. Les retraité-es du SNUipp avec celles et ceux de la FSU et de l'ensemble des organisations du groupe des 9 seront à nouveau dans l'action le 20 juin et en octobre prochain.

Offensif et déterminé, le SNUipp-FSU s'engage avec les personnels pour être force de propositions et d'actions pour la réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail, la conquête de nouveaux droits et pour plus de justice sociale.

Perpignan, le 7 juin 2019.

MOTION DE SOUTIEN

ACTIONS DE LA SECTION DU SNUIPP-FSU DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 7 juin 2019, à l'occasion de sa dernière journée de congrès national réuni à Perpignan, les congressistes du SNUipp-FSU tiennent à apporter un soutien syndical et fraternel aux collègues et à la section du SNUipp-FSU de Polynésie dans les actions qu'ils mènent pour faire valoir leurs droits de salariés et de fonctionnaires d'État de la République pour la Polynésie française, qu'il s'agisse :

- du droit de bénéficier aux obligations réglementaires de services telles que définies dans le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 modifié
- de la garantie d'assurer leur mission d'enseignement et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers sans être enjoins de remplacer les collègues absents
- de la création de postes et du statut d'ATSEM

- du droit à l'information à la retraite créé par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites

- de la demande de participer aux discussions découlant de la réouverture du dossier concernant un dispositif alternatif à l'indemnité temporaire de retraite (ITR)

- du droit de bénéficier d'un CHSCT

- de la demande de participer en tant qu'observateur à la CAPL concernant la classe exceptionnelle

- et surtout du droit de bénéficier du principe de bienveillance de la part de l'administration et des IEN

En cela, les congressistes poursuivent et amplifient, le soutien actif apporté par le SNUipp-FSU depuis plusieurs années.



**REPENSER
L'ÉCOLE AVEC
CELLES ET CEUX
QUI LA FONT
AU QUOTIDIEN.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



BULLETIN DE VOTE AU DOS



BULLETIN DE VOTE POUR LE SNUIPP-FSU

Scrutin du 20 septembre au 11 octobre 2019



BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU

Scrutin du 20 septembre au 11 octobre 2019

Vote national d'orientation

- Unité Action & Sans Tendence
- École Émancipée
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale
- Front Unique

Vote n°1

Orientation fédérale nationale (suppl « POUR » n°218/août 2019)

- Unité Action & Sans Tendence
- École Émancipée
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale
- Front Unique

Vote n°2

Rapport d'activité fédérale nationale (suppl « POUR » n°218/août 2019)

- Pour
- Contre
- Abstention
- Refus de vote

Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué-e est invité-e à indiquer l'appréciation dans laquelle il/elle se reconnaît.

Fenêtre « Contexte » (page 6)

- A
- B

Fenêtre « Activité de la FSU dans les différents secteurs » (page 12)

- A
- B